

CAPL A du 12 juin 2012

Révision de la notation

Déclaration liminaire

Cette CAPL se déroule dans un contexte modifié suite à l'élection d'un nouveau Président de la République. Celui-ci a annoncé l'arrêt du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Toutefois nous tenons à exprimer nos craintes concernant de nouvelles suppressions d'emplois dans notre administration. En outre Monsieur LE FLOC'H-LOUBOUTIN a indiqué, lors de la récente convention des cadres A que la dématérialisation devait franchir une nouvelle étape dans le fonctionnement de nos services.

Nous souhaitons insister sur la nécessité de donner aux agents la possibilité d'assurer l'ensemble de leurs missions tant au titre de l'encadrement qu'au titre des missions techniques.

Au titre de l'encadrement de nouvelles tensions risquent d'avoir lieu dans les services du fait des suppressions d'emplois et de l'augmentation des charges de services en raison notamment de l'accroissement du nombre de contribuables dans le département.

Au titre des missions techniques, comme la recherche de la fraude, le recouvrement, la gestion des collectivités territoriales, nos collègues doivent être en capacité de permettre les rentrées fiscales nécessaires dans une période de crise où la dette est due pour partie au manque de recettes.

Nous demandons un moratoire sur l'ensemble des réformes en cours et l'arrêt des suppressions d'emplois, l'abrogation immédiate du jour de carence.

Nous revendiquons également, dans le cadre de cette CAPL, l'abandon du projet de prime de fonctions et de résultats.

En matière d'amélioration du dialogue social local et afin que les élus puissent pleinement accomplir le mandat qui leur a été confié, nous proposerons dans un esprit constructif en séance des amendements au règlement intérieur.

Compte-rendu

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation de PV
2. Approbation du règlement intérieur de la CAPL n°1 .

La CGT FINANCES PUBLIQUES 31 a demandé la possibilité de désigner un expert supplémentaire (un pour le titulaire et un pour le suppléant), ainsi que des droits supplémentaires pour la préparation et le compte-rendu des CAP, notamment en fonction de l'ordre du jour de la CAP

Toulouse, le 25 juillet 2012

Le Président n'a pas écarté la désignation d'un deuxième expert. En revanche, il a refusé tous droits supplémentaires pour l'ensemble des CAP. Nous regrettons vivement cette dernière décision. En effet, la présence de deux filières et le nombre important d'agents auraient justifié l'attribution de droits plus importants pour les CAP les plus lourdes (notation et listes d'aptitude).

3. Examen des appels de note 2012 gestion 2011.

13 appels ont été examinés :

- 5 appels gestion publique : 2 échelon terminal et 3 échelon variable
- 8 filière fiscale : 1 échelon terminal, 7 échelon variable

Les réserves disponibles étaient les suivantes :



Gestion Publique :

- échelon variable : 2 +0,02
- échelon terminal : 1 +0,02

Pas de +0,06 car seule la CAPN est compétente pour attribuer le +0,06.



Filière Fiscale :

- échelon variable : 2 + 0,02 et 1 + 0,06
- échelon terminal : 2 + 0,02

Les majorations suivantes ont été attribuées :



Gestion Publique :

- échelon variable : 2 +0,02
- échelon terminal : le +0,02 n'a pas été attribué mais un avis favorable pour le +0,06.



Filière Fiscale :

- échelon variable : 2 +0,02. Le +0,06 n'a pas été attribué.
- échelon terminal : pas de requête déposée.

Nous déplorons l'absence d'attribution de l'ensemble des réserves aux inspecteurs du département alors que la qualité des dossiers aurait dû aboutir à une autre décision.

La CGT a défendu 7 dossiers.

Gestion Publique : 2 dossiers : une demande de révision de note et une demande de révision de la note, du compte-rendu d'évaluation et de l'appréciation.

Résultats obtenus : une majoration de +0,02 et une modification partielle de l'appréciation.

Filière Fiscale : 5 dossiers : 3 demandes de révision de note, une demande de révision de l'appréciation et une demande de révision de la note, de l'appréciation et du compte-rendu d'évaluation.

Résultats obtenus : une majoration de +0,02 et une modification partielle de l'appréciation littérale et du compte-rendu d'évaluation.

Vos représentants CGT Finances Publiques

Nathalie GARCIA

Caroline VEGA

Expert : Jean-Jacques BERGOUGNOUX

N'hésitez pas à prendre contact pour toute question